



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
85, route de Serry
ZA de Findrol
74250 FILLINGES

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 11 SEPTEMBRE 2024 **À BOGÈVE**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze septembre à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Bogève sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 3 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice : 30

Délégués titulaires présents : 20

Délégués suppléants remplaçants présents : 6

Délégués présents : 26

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 26

Délégués titulaires absents non remplacés : 4

Secrétaire élu : Gianni GUERINI

Présents : Sarah BARBIER, Denis DUPANLOUP, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Régis LAMURE, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Régine REMILLON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Vincent LETONDAL, Pierre CHAITEMPS, Marcel JULIENNE, Gilles BERLIER, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLAT, Daniel REVUZ, Antoine VALENTIN, Guillaume PAPI et Francis GOY

Absents

-excusé : Jean-François BOSSON

-non excusés : Jean-François CHARRIERE, François FILET et Bruno FOREL

Était également présent à l'Assemblée : Patrick CHARDON, Maire de Bogève

Heure d'ouverture de séance : 19H30 - Heure de clôture de séance : 20H40

Arrivée de Aline WATT CHEVALLIER à partir du point n° 2 et de Gérard MILESI au point n° 4.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 12 juin 2024
2. Informations sur les décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs délégués
3. Prochaine réunion
4. RPQS 2023 Eau potable
5. Décision modificative n° 2 – Budget principal assainissement
6. Décision modificative n° 2 – Budget annexe eau potable
7. Création d'une nouvelle ligne de trésorerie – Budget principal assainissement

8. Marché public 2024MAPA05 – Travaux d'eau potable – Attribution et autorisation de signature
9. Marché public 2024MAPA07 – Travaux d'eau potable – Réservoir Les Granges à Onion – Autorisation de lancement
10. Marché public – Travaux de construction du nouveau siège du SRB à Contamine-sur-Arve - Exonération partielle des pénalités
11. Création d'un poste permanent de technicien eau potable
12. Création d'un poste permanent de technicien assainissement
13. Création d'un poste de technicien cartographe - CDD
14. Modification de postes
15. RPQS Assainissement collectif du SYDEVAL - 2023
16. Questions diverses
17. Informations diverses

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

Délibération n° D24_09_11_63

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 JUIN 2024

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Comité syndical réuni le 12 juin 2024 à Arthaz Pont-notre-Dame.

Délibération n° D24_09_11_64

OBJET : PROCHAINE RÉUNION

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

DE FIXER la prochaine réunion à La Tour, le 9 octobre 2024.

Délibération n° D24_09_11_65

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE EAU POTABLE

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'APPOUVER le rapport annuel sur le prix et la qualité et du service d'eau potable relatif à l'exercice 2023 suivi en régie sur 28 communes,

DE TRANSMETTRE ce rapport aux collectivités adhérentes au Syndicat.

Délibération n° D24_09_11_66

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'INSCRIRE ces crédits par décision modificative n° 2 comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	
Chapitre 012 Charges de personnel	+ 16 500 € (postes non prévus au BP)
Chapitre 012 Charges de personnel	- 16 500 € (budget formation)
Chapitre 011 Charges à caractère général	+ 16 500 € (budget formation)
Chapitre 022 Dépenses imprévues	- 16 500 € (postes non prévus au BP)

Délibération n° D24_09_11_67

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'INSCRIRE ces crédits par décision modificative n° 2 comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	
Chapitre 012 Charges de personnel	+ 24 500 € (créations de poste)
Chapitre 012 Charges de personnel	- 13 000 € (budget formation)
Chapitre 011 Charges à caractère général	+ 13 000 € (budget formation)
Chapitre 022 Dépenses imprévues	- 24 500 € (créations de poste)

Section d'investissement	
Dépenses	
Chapitre 23 Immobilisations en cours	+ 49 000 €
Recettes	
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	+ 49 000 €

Délibération n° D24_09_11_68

OBJET : CRÉATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE – BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Président à solliciter plusieurs établissements bancaires pour remettre une offre de création de ligne de trésorerie pour une durée maximale de 12 mois et un montant de 1 000 000 euros pour le budget principal assainissement,

DE DÉLÉGUER au Président le pouvoir de signer le contrat de ligne de trésorerie à passer avec l'établissement prêteur et d'accepter toutes les conditions relatives aux tirages et remboursements qui y sont insérées,

DE CHARGER le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D24_09_11_69

OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2024MAPA05 – TRAVAUX D'EAU POTABLE – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'ATTRIBUER les marchés publics de travaux à l'entreprise mentionnée ci-dessus, aux conditions financières évoquées,

D'AUTORISER le Président à signer :

- Les marchés publics de travaux mentionnés ci-dessus, aux conditions financières évoquées,
- Tout document relatif à l'attribution de ces marchés publics de travaux,

D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D24_09_11_70

OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2024MAPA07 – TRAVAUX D'EAU POTABLE – RÉSERVOIR LES GRANGES À ONNION – AUTORISATION DE LANCEMENT

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Président à lancer le marché public 2024MAPA07 de travaux d'eau potable pour le réservoir Les Granges à Onnion,

DE SOLLICITER l'aide de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et du Département de la Haute Savoie,

DE CONSTATER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif,

D'AUTORISER le Président à signer les conventions de financement.

Délibération n° D24_09_11_71

OBJET : MARCHÉ PUBLIC – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIÈGE DU SRB À CONTAMINE-SUR-ARVE – EXONÉRATION DES PÉNALITÉS

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER l'exonération des pénalités de retard appliquées aux entreprises telle que présentée ci-dessus,

D'AUTORISER le Président à signer tous les actes nécessaires pour la mise en œuvre des dispositions de la présente délibération.

Délibération n° D24_09_11_72

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN EAU POTABLE SOUS CONTRAT À DURÉE INDETERMINÉE DE DROIT PRIVÉ

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la création d'un poste à temps complet sous contrat à durée indéterminée de droit privé de technicien eau potable - fontainier au service eau potable,

D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement de cet agent dès lors que la délibération est exécutoire pour une prise de fonction à compter du 1^{er} novembre 2024,

D'AUTORISER le Président, en vertu d'une délégation de pouvoirs, à déterminer les primes de l'agent qui seront fixées dans le contrat de droit privé,

DE SUPPRIMER le poste de fontainier actuellement pourvu dès lors que l'agent parti à la retraite sera radié des cadres de la fonction publique territoriale.

Délibération n° D24_09_11_73

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN ASSAINISSEMENT SOUS CONTRAT À DURÉE INDETERMINÉE DE DROIT PRIVÉ

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la création d'un poste à temps complet sous contrat à durée indéterminée de droit privé de technicien assainissement pour l'exploitation de la STEP, service assainissement,

D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement pour ce poste à temps complet dès lors que la présente délibération est exécutoire pour une prise de fonction à compter du 1^{er} novembre 2024,

D'AUTORISER le Président, en vertu d'une délégation de pouvoirs, à déterminer les primes de l'agent qui seront fixées dans le contrat de droit privé.

Délibération n° D24_09_11_74

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN CARTOGAPHE - CDD

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la création d'un poste de technicien cartographe pour le bureau d'études à temps complet sous contrat à durée déterminée pour une durée d'un an maximum dans

un des cadres d'emplois suivants équivalents : adjoints techniques, agents de maîtrise ou techniciens,

D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement pour ce poste à temps complet sous contrat à durée déterminée pour une durée d'un an maximum au bureau d'études dès lors que la présente délibération est exécutoire.

Délibération n° D24_09_11_75

OBJET : MODIFICATION DE POSTES

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

DE MODIFIER le poste d'assistant administratif ouvert aux cadres d'emplois des rédacteurs et de l'élargir aux cadres d'emplois des attachés,

DE MODIFIER le poste de technicien assainissement STEP ouvert aux cadres d'emplois des adjoints techniques et de l'élargir aux cadres d'emplois des agents de maîtrise,

DE CHARGER le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D24_09_11_76

OBJET : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU RPQS ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SYDEVAL POUR L'ANNÉE 2023

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'ACTER le rapport annuel annexé à la présente délibération sur la qualité et le prix du service d'assainissement collectif du SYDEVAL relatif à l'exercice 2023.

SIGNATURES DU PROCÈS-VERBAL

Le Secrétaire de Séance,



Gianni GUERINI

Le Président du Syndicat,



Lucas PUGIN